

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONT DE MARSAN - 4002 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 22/09/2025 - 4234 - 2024 B 00204 - 987 357 969 - 1.2..3...Courtiers!

Désignation de l'entreprise		SARLU 1.2..3... COURTIERS !		Néant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise		5173 Route de la Lucate 40460 SANGUINET					
SIRET		9 8 7 3 5 7 9 6 9 0 0 0 1 1					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12 Durée de l'exercice précédent *					
				Exercice N clos le			
				3 1 1 2 2 0 2 4			
ACTIF			Brut		Amortissements-Provisions		
			1		2		
					3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial * incorporelles Autres *		010		012		
			014		016		
	Immobilisations corporelles*		028	975	030 126 849		
	Immobilisations financières * (1)		040		042		
	Total I (5)		044	975	048 126 849		
	Stocks		050		052		
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		060		062		
	Marchandises *		064		066		
	Avances et acomptes versés sur commandes		068		070		
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) Autres* (3)		072	5 200	074 5 200		
ACTIF CIRCULANT	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	13 142	086 13 142		
	Charges constatées d'avance*		092	79	094 79		
	Total II		096	18 421	098 18 421		
	Total général (I + II)		110	19 396	112 126 19 271		
	PASSIF				Exercice N NET		
					1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120 100		
	Ecart de réévaluation				124		
	Réserve légale				126 .		
	Réserves réglementées *				130		
	Autres réserves ( dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131 )				132		
	Report à nouveau				134		
	Résultat de l'exercice				136 9 413		
	Subventions d'investissement				137		
	Provisions réglementées				140		
	Total I				142 9 513		
DETES (4)	Provisions pour risques et charges				Total II 154		
	Emprunts et dettes assimilées				156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 )				172 1 466		
	Comptes courants d'associés				173 2 291		
	Autres dettes				175 6 000		
	Produits constatés d'avance				174		
	Total III				176 9 757		
	Total général (I + II + III)				180 19 271		
KENNUIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182 975		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

\*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARLU 1.2.3... COURTIERS !

Néant  \*

Exercice N clos le

## A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 

3 1 1 2 2 0 2 4

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	
	Production vendue	{ biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	{ 215 217	214	
	Production stockée*	( Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production )			218	66 622
	Production immobilisée*				222	
	Subventions d'exploitation reçues				224	
	Autres produits				226	
			Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		230	
					232	66 622
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes* : ( dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier : ..... )				242	20 777
	Impôts, taxes et versements assimilés ( dont CFE et CVAE *)		243		244	
	Rémunérations du personnel*				250	24 000
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	10 794
	Dotations aux amortissements* ( dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI )	255			254	126
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dans cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259 260			262	
			Total des charges d'exploitation (II)		264	55 696
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						
Produits financiers (III)		280			270	10 926
Charges financières (V)						
Produits exceptionnels (IV)						
Charges exceptionnelles (VI)		{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies A) dans amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinque D)	347 348		300	47
Impôt sur les bénéfices* (VII)						
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)						
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	9 413	314
Réintégations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)			324	1 632	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	{ Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44. octies A)	987		342
Déductions	France Ruralités Revitalisation FRR (44 quindecies A)	181	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	BUD (44 sexdecies)	992				
	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346		350 166
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647		
Déficits	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648		
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)			641		
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)			990		360
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)			649		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	10 879
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :					
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						
Bénéfice col.1 Déficit col.2						
370 10 879 372						

\*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

## **1.2..3... COURTIERS !**

EURL au capital de 100,00 euros  
Siège social : 5173 Route de la Lucate 40460 SANGUINET  
RCS n°987357969- RCS Mont de Marsan

## **EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2024**

Le 11 juin 2025, à 18 h 00, le soussigné MME COURADJUT Marina, associée unique de la société 1.2..3... COURTIERS ! dont le siège social est situé à 5173 Route de la Lucate 40460 SANGUINET a établi et arrêté les comptes annuels pour cette Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée est présidée par Madame COURADJUT MARINA.

Le Président constate que :

### **Sont présents :**

- Madame COURADJUT Marina, propriétaire de 100,00 parts, représentant 100,00 voix, Gérante de la société.

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31/12/2024.
- Affectation du résultat.
- Ratification de la rémunération de la Gérance

Puis lecture est donnée du rapport de la Gérance.

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurants à l'ordre du jour :

### **Décision N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2024**

L'associée unique approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés par la Gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 9 413,32 Euros.

L'associée unique prend acte, conformément aux dispositions de l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'Article 39-4 du même Code.

L'associée unique approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'associée unique donne quitus entier à la Gérance de l'exécution de son mandat pour l'edit exercice.

#### **Décision N° 2 - Affectation du résultat**

Compte tenu du bénéfice de 9 413,32 Euros de l'exercice formant un résultat affectable de 9 413,32 Euros, l'associée unique décide de procéder aux affectations suivantes :

- A la réserve légale, soit 10,00 Euros ;
- Aux autres réserves pour 9 403,32 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, l'associée unique prend acte qu'il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

#### **Décision N° 3 - Ratification de la rémunération de la Gérance**

L'associée unique approuve les rémunérations versées au titre de l'exercice et composées comme suit :

- Pour Madame COURADJUT Marina, une rémunération nette et fixe de 24 000,00 Euros. La société a pris à sa charge, les cotisations sociales obligatoires et facultatives de Madame COURADJUT Marina, liées à la fonction de Gérante.
- La société a pris à sa charge la CSG déductible et la CSG non déductible, liées à la fonction de Gérante.

Extrait certifié conforme aux décisions de l'associée unique du 11/06/2025.

#### **Signature de la Gérance :**

Madame COURADJUT Marina

